

② Au vu du PPRi, nous sommes au quartier du Port des Cabanes de
Biel, que pouvons nous faire au niveau de construction, de
réhabilitation en hausse de construction pour se protéger, pouvons modifier
un permis pour réhausser, mettre le niveau 0 à un niveau supérieur.
Des permis sont donnés, et personne ne respecte. Deux habitations
en 1 ? les planchers ne sont pas doublés ?

Quelles sont les protections que nous aurons en bordure de l'étang,
et quand sont prévus les travaux ?

Mme Gossetto Genevieve